

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** Ensemble pour les quartiers

Délibération n° : 174

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 190115

**Direction en charge :** Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale

**Objet :** Projet de renouvellement urbain du Quartier Cotonne Montferré - Convention de groupement de commandes avec Saint-Etienne Métropole pour les marchés de travaux et les prestations intellectuelles annexes - Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 29/03/2019

**Compte rendu affiché le :** 09/04/2019

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

**Absents-Excusés :**

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

**Absents :**

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

**Politique :** Ensemble pour les quartiers

Délibération n° : 174

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 190115

**Direction en charge :** Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale

**Objet :** Projet de renouvellement urbain du Quartier Cotonne Montferré - Convention de groupement de commandes avec Saint-Etienne Métropole pour les marchés de travaux et les prestations intellectuelles annexes - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Le protocole de préfiguration de Saint-Étienne Métropole, approuvé par délibération n°469 du Conseil municipal de la Ville de Saint-Etienne du 28 novembre 2016 a engagé les collectivités et donc la Ville à rentrer dans une phase d'études visant à préciser et affirmer la stratégie urbaine sur le quartier Cotonne Montferré. Dans la continuité de ces études, la Convention partenariale pour la mise en oeuvre du nouveau projet de rénovation urbaine de Saint-Etienne, incluant le quartier de la Cotonne-Montferré, a été signée par la Ville de Saint-Etienne, l'ANRU et leurs partenaires le 17 mars 2019.

Par délibération n° 69 du Conseil Municipal du 13 février 2017, une convention de groupement de commandes entre la Ville de St-Etienne et St-Etienne Métropole a été approuvée afin de choisir un maître d'oeuvre commun aux deux entités.

Un marché pour les études de maîtrise d'oeuvre urbaine et paysagère a été attribué au groupement d'entreprises ERIC CLAVIER / GEOLIS / ALPAGES.

Le plan-guide issu de ces premières études a permis d'identifier plusieurs opérations d'aménagements d'espaces publics qui seront réalisées d'ici 2020, avec des cofinancements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Loire (CPER 2015-2020), à savoir :

- boulevard Duval 'cour de quartier' : réalisation d'un plateau traversant et de dispositifs de sécurisation des traversées piétonnes,
- piétonisation de l'allée Rachel et aménagement du parvis du groupe scolaire Rosa Parks,
- aménagement de la parcelle de l'ex-école de la Cotonne qui devrait être démolie en 2019.

□ **Motivation et Opportunité :**

Afin d'assurer une cohérence dans la réalisation des travaux d'aménagement d'ensemble et une meilleure prise en compte des contraintes techniques, la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole souhaitent faire appel aux mêmes entreprises.

Dans cette perspective, il est nécessaire de conclure une convention de groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 pour les marchés de travaux et les prestations intellectuelles annexes (CSPS, contrôle technique...).

□ **Contenu :**

La Ville de Saint-Etienne est désignée coordonnateur du groupement. A ce titre, elle est chargée d'organiser la procédure de consultation.

Elle aura notamment pour tâche d'organiser les procédures de consultation, de signer et notifier les marchés pour les 2 membres du groupement.

Chaque membre du groupement exécutera ensuite le marché à hauteur de ce qui est défini dans le marché de travaux ou dans les marchés de prestations intellectuelles annexes.

Au vu des montants estimés, ces prestations feront l'objet d'une ou plusieurs consultations selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Étienne / Saint-Étienne Métropole

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC :	500 000 €TTC (dont	dont TVA :
	recettes : 62 500 et 250	
	000€)	

o

dont personnel mis en oeuvre :

Coût total annuel fonctionnement TTC :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>	500 000 € TTC	62 500 € TTC (recettes)	250 000 € TTC (recettes)			
<b>Fonctionnement</b>						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

**□ Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention de groupement de commande avec Saint-Etienne Métropole,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier,

**Décision :** Proposition adoptée

**Résultat du vote :** 52 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

**Imputation budgétaire**

Dépenses : 2016 ANRU  
10038, chapitre 23,  
article 2315, exercices 2019  
et 2020

Recettes : chapitre 13,  
articles 1322 et 1323,  
exercices 2019 et 2020

**Pour Extrait,  
Pour le Maire,  
l'Adjointe déléguée**

**Christiane JODAR**